

# Le Temps

I. Le Temps. 1930-02-26.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

LE VOL DANS LES NUAGES

Il faisait hier, un temps si triste à Paris, que brume si froide — un de ces jours de février, emmitouflés de mousselines infectes. Tout était gris, torpide, gisant, crotté. L'air était à la fois insipide et irrespirable. « Les nuages se sont pas bien, ça me dit M. D., Allons voir le temps qui se fait au-dessus. »

La route sur la quelle nous roulions n'était pas encourageante. L'herbe, d'un vert empoussié, était saupoudrée de givre. Les talus étaient couverts de touffes à demi déracinées, pareilles à des chevelures mortes, d'un brun qui tournait au gris. Il n'y avait point d'apparence que ces arbres seussent jamais revivre. Nous vîmes une étendue d'eau à moitié prise, avec le bord gelé et le centre en glaçons sales. « C'est le Trou Salé », me dit-elle.

Je la remerciai et nous poursuivîmes notre route vers les aéronaves. Ils semblaient enroulés dans une brume sans fin, ne donnaient aucune envie de vivre. Le ciel était d'un gris si uniforme qu'il semblait le fond même de la toile où les hangars étaient pointés. « Il y a au bord de la route un petit restaurant où les pilotes vont déjeuner. Il était entièrement glacé. Le salon et la salle à manger étaient exactement aussi froids. Enfin, nous entrâmes dans une pièce où un poêle ronflait. Tout ce que l'hôtel contenait de vivant s'était réfugié là. C'étaient quatre aviateurs jouant à la belote et le chien de l'aérodrôme, produit monstrueux, dont on ne pouvait pas dire qu'il n'avait point de race, car il en avait deux. Un père basset lui avait donné des pattes en pied de commode, et sa mère fox s'était déclarée incapable de réparer cette injustice.

On dressa le couvert près d'une fenêtre, et dès les hors-d'œuvre on alluma l'électricité. « Jamais nous ne pourrions voler par un temps pareil », murmura-t-elle. Mais quoi ! Vous connaissez, à la fin d'une froide matinée, l'euphorie de l'aube. A deux heures, nous étions sur le terrain d'aviation. « Vous ne verrez pas grand-chose, dit le pilote. Mais on peut voler. » Il ajouta philosophiquement : « On peut toujours voler. »

Sur cette parole rassurante, nous primes l'air. Les longs rais des labours faisaient des plans inclinés quasi nos penchons vers eux. La fureur grise des bois semblait plus claire. Nous piquâmes à quatre cents mètres. Nous étions dans le pays de Nimporet, où le pays sans visage, éternellement pareil à lui-même, à destination de l'inconnu. Ce ne fut qu'un moment. Nous étions descendus à cent mètres, et les maisons de Versailles apparaissaient comme sur un plan.

Elles sont bien étranges, les habitations des hommes, considérées comme une terminerie. Le trait dominant y est le désordre. Une maison est orientée du nord au sud, mais par le plus étrange esprit de contradiction, la maison voisine est orientée d'est en ouest. On dirait que tous ces jours sont tombés sur la terre du fabulien du Père Noël, et que personne ne s'est soucié de les ranger. A cela près, les maisons sont assez uniformes. Elles sont toutes sur le plan du rectangle, percées de fenêtres uniformes. A quelque distance, cette monotonie surprend. On dirait les mœurs d'une immense architecture, posée sur le sol. Ils se recourent en style perpendiculaire, et enfoncent entre eux des cours, des jardins, des fosses, des fontaines, et sur le plan de l'aile. Nous tournons, et le soleil qui nous réchauffe nous fait cligner les yeux. Au-dessus des vapeurs, un ciel d'un bleu éblouissant s'étend sans fin. Nous sommes à mille mètres.

Bien pâle d'hiver, où le soleil brille comme une lampe. Quelle sérénité, pourtant, quelle douceur ! Un moment après nous descendons. Nous retrouvons la couche de vapeurs basses étendue sur le sol, comme on voit, par les matins de septembre, un brouillard sur un étang. L'estival que ce brouillard est froid et très opaque, mais il a plus ce caractère universel, presque métaphysique, que nos imaginations lui prêtent naïvement. Il n'est plus « le cher brouillard qui emmitoufle nos oreilles », comme dit Mallarmé. Du seul fait que nous l'avons traversé et un moment, et que l'azur est au-dessus, toutes les métaphores du temps gris sont à l'air.

J'imais beaucoup ce temps gris autrefois. Il me semblait qu'un dais de velours était tendu au-dessus de la terre, et cette vaste tente était

intime et confortable. Nous ne vîmes n'en jureur point ainsi. Ils verraient toujours le plafond des nuages sous l'aspect de l'obstacle. Ils sautèrent qu'ils n'ont qu'à monter, et qu'il faut bien aller haut. A mille mètres, on est deux mille. Et ils iront y voir. Je pense au début des *Poèmes en prose* : « J'aime les nuages qui passent là-bas, les merveilleux nuages. » Je récite cette phrase enchantée, mais les nuages sont au-dessus de moi, et je m'aperçois que je n'y suis plus de sens. Le fantastique des nuages est une poésie perdue. On ne les regardera plus, on ira les rejoindre. Il est vrai qu'elles sont très belles de près. Il y en a d'un blanc éblouissant, assises sur leur derrière, et qui ressemblent au pecha de Fragonard. Mais c'est en vain que nous voudrions reconnaître des chimères. Pour cela, il ne faudrait pas leur faire bonjour de la main en passant près d'elles, ni piquer au travers. On reconnaît alors qu'elles ont de grands corps de brume, et il n'y a rien.

Nous voici justement revenus dans cette brume. Nous volons dans le gris le plus égal. Tout à coup, le sol à cent mètres. Je reconnais les labours, le miroir gelé du Trou Salé, le champ d'aviation, les grands champs d'avoine ouverts. Par quel miracle le pilote nous a-t-il ramené, sans rien voir, juste à son point de départ. Il m'explique que des appareils permettent aujourd'hui de vérifier la position de l'aviation dans la brume. Avec le compas et l'altimètre, ayant sa hauteur et sa direction, avec le souvenir des angles qu'il a pris et des longueurs qu'il a parcourues, il sait où il est. Il me raconte des expériences : le parcours Chartres-Orléans-Buc, exécuté dans la brume, sans même vérifier Orléans. Tout et bouclé exactement. C'est le vol français du repère à terre, et vraiment la liberté. Je me rappelle le temps où, pour traverser l'Europe, le pilote se collait à la voie ferrée ou à la route. Il y a cinq ans de cela, et c'est un temps périmé, une façon de voler qui fait sourire.

Un glissement sur l'aile, la terre qui monte, qui se remet en place, et nous atterrissons avec une douceur imprévue. « Les nuages amoncelés », dit le pilote. Je songe au miracle qui vient de se faire pour nous. Ayant envie de savoir, nous sommes allés, en quelques minutes, le chercher où il est. Tout, dans quelques heures, cessera d'être divers et variables. Il n'y aura plus de mauvais temps. Ou plutôt on en sortira comme on quitte l'ombre d'un arbre, quand le jour commence à fraîchir. Les humeurs négatives engendrées par le gris et le bleu se fonderont dans une douceur limpide. Peau d'Ane n'aura plus qu'une robe. Le mélancolique des ciels plus vives s'assombrira plus la jeunesse de René. L'homme, plus proche de son affranchissement, ne dépendra plus de la couleur du jour. Et la nature, qui avait coutume de pigmenter les yeux selon ce qu'ils voyaient, ne saura plus de quel ton il faut teindre ces iris errants entre la terre et le ciel.

Nous remarquons encore que ces vagues qu'on a du haut des airs, et où le détail s'efface, ressemblent étrangement à des tableaux cubistes. L'arbre qu'on voit de si haut est l'arbre en soi, dépourvu de contingences. Les champs se défont par leurs angles et par un ton uni. Il est absurde de parler de reliefs à mille mètres. On dirait que les peintres nouveaux ont pressenti la future toile qu'elle apparaîtrait aux hommes de l'avenir.

En révant ainsi nous avions regagné Paris. Le vent, j'étais encore tourné vers cette vision du dôme que nous ne verrons pas, quand, dans un salon où une vingtaine d'invités étaient réunis, Mme Lotte Schœne parut près du piano. Sur le fond d'un paravent de Coromandel sa robe bleue scintillait. Elle chanta le *Noyer*. Sa voix délicieuse semblait changer de couleur à mesure qu'elle s'élevait. Elle brûlait à bleu dans le haut, comme une flamme mêlée à l'air, et elle s'éteignait dans le médium de son chant, et se perdait. Je songeais à mes deux mots de Dante, qui deviennent plus roses selon le feu de leur amour. La musique de Schumann, infélieux en mille sons de fûte, revêtait tendrement aux confins de la vie. C'était toute la grâce de la terre, telle qu'elle fut hier, qui me revenait en sous charmanis, par la magie de cette cantatrice qui souriait.

« Ah ! pensais-je, la voilà, la vie de demain. Non elle ne sera pas rude et grossière, comme on le dit, cette génération dont chaque année je forme le destin. Elle s'écarte pas de la vie. Elle s'en va, et elle ne connaît encore que la vitesse. Ils parlent comme des parvenus. Et ils sont, en effet, les parvenus des temps nouveaux. Mais après eux, dans dix ans peut-être, une race grandira, qui aura retrouvé la douceur de vivre. Elle aura l'aviation, et cent choses de mieux. Mais elle aura déposé la barbarie des premiers conquérants. Dans le roulement du moteur elle aura retrouvé la musique, et le voyage dans les nuages lui aura appris à rêver. Heureux ceux qui viendront alors ! Univers dont ils seront maîtres travailleurs, tout entier à leur fais, ils auront le ciel à trois cents à l'heure, ils seront plus fâchés d'entendre, comme ce soir, dans le silence immobile, cette note qui tremble au bord d'un soupir. »

HENRY BIDOU.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

Le président de la République a reçu hier après-midi le comte Bethlen, ministre des affaires étrangères hongrois, qu'accompagnait le ministre de Hongrie à Paris.

Au quai d'Orsay

M. Aristide Briand, ministre des affaires étrangères, a reçu après-midi M. Tyrrell, ambassadeur de Grande-Bretagne, et le comte Manzoni, ambassadeur d'Italie.

La solidarité coloniale franco-belge

Un comité a été créé à l'Union coloniale, le but est d'établir un contact plus direct entre les milieux coloniaux français et belges et afin de faciliter l'étude en commun des questions intéressant les deux pays. Le voisinage de l'Afrique équatoriale française et du Congo belge rendra cette collaboration particulièrement féconde.

L'annuité, les membres du comité franco-belge d'études coloniales ont nommé à la présidence M. Albert Lebrun, sénateur, ancien ministre des colonies. Parmi les membres du comité, nous citerons : M. René Lacombe, sénateur, M. Henri Lorin, député, M. le colonel Picot, de Warren, députés ; MM. A. Duchêne, François-Marsal, le gouverneur général Merlin, Lebray, le colonel Morlet, Regnaud, et le capitaine de la France ; Tirard, haut commissaire dans les pays rhénans ; du Vivier de Stréel, etc.

Une nouvelle réunion doit avoir lieu prochainement pour compléter le bureau du comité et échanger un premier échange de vues avec les hautes personnalités qui organisent parallèlement à Bruxelles une section belge.

Rappelons à ce sujet que l'Union coloniale a déjà une collaboration franco-britannique et que d'autres comités analogues sont en formation.

Dans le parti socialiste

Le conseil fédéral socialiste de la Seine s'est réuni hier soir pour établir son budget annuel, qui s'élève maintenant à 180.000 francs.

Un débat s'est engagé ensuite au sujet de l'augmentation des tarifs des transports dans la région parisienne. M. Guesp, conseiller général et maire de Montrouge, et M. Fiancette, député, rapporteur général du budget du département, ont exposé les raisons qui, à leurs yeux, justifient cette augmentation. Le déficit de l'exploitation ne leur laisserait en effet que d'autres choix qu'une augmentation des centimes additionnels et la majoration des tarifs.

L'ordre du jour qui a sanctionné ce débat tend à poursuivre la réforme dans la région parisienne. Le conseil fédéral a décidé de constituer un comité de la région parisienne, afin de remplacer cette société par une région industrialisée. En tout état de cause, ces élus du peuple ont décidé de poursuivre leur action législative et de continuer à défendre les intérêts du département de la Seine.

La police d'État en Seine-et-Oise

Le conseil général de Seine-et-Oise discutait hier, à Versailles, un projet portant création d'une police d'État dans ce département. Après un débat au cours duquel sont intervenus MM. Bertrand, Lave, Galhau et Dormann, députés de Seine-et-Oise, Louis Forest, etc., cette assemblée a adopté une résolution acceptant en principe l'institution de cette police d'État, qui serait entièrement sous l'autorité du préfet pour tout ce qui concerne la sécurité publique, tout en restant à la disposition des maires pour l'exercice des pouvoirs de police qu'ils détiennent de la loi de 1884.

Le conseil général, dit en outre la résolution, sans compromettre l'économie du projet, qu'une réduction de 3.500.000 francs peut être apportée à l'ensemble des dépenses prévues.

Demanda que les crédits figurant aux budgets communaux pour frais de police ne supportent aucune majoration du fait de la réorganisation projetée et que les dépenses supplémentaires nécessaires par cette réorganisation soient exclusivement supportées par l'État et le département.

A cet effet, le conseil général a voté une contribution de 2 centimes 26, représentant une somme globale de 481,474 francs, à laquelle s'ajoute la subvention de 1.600.000 francs déjà inscrite au budget.

Enfin, il a émis le vœu que, parallèlement à l'organisation de la police d'État, l'administration poursuive activement la création de pelotons de la garde républicaine mobile dans le département.

A la mairie de Saint-Etienne

Estimant être mis en cause par certaines déclarations, faites par le maire de Saint-Etienne, à propos de la construction d'une usine de moteurs d'avions, M. Durafour, ancien ministre du travail, a donné sa démission de conseiller municipal de Saint-Etienne.

ARMÉE

AU CADRE DE RÉSERVE. — Le général de brigade Vaufflard, commandant le génie de la 20<sup>e</sup> région, est placé dans la section de réserve de l'état-major général de l'armée.

MUTATIONS DANS L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE. — Le colonel Jean Molard, commandant le 131<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Orléans, est affecté à l'état-major du comité militaire auxiliaire de Versailles ; le colonel breveté Maugin est affecté à l'état-major du génie à Grenoble, membre du comité militaire de la guerre ; le lieutenant-colonel breveté Charbonneau est affecté à l'état-major de l'armée (service historique).

MARINE

EXERCICES D'ESCADRE. — La première escadre, commandée par le vice-amiral Durand-Viel, a quitté Toulon pour Nice et Villefranche, où elle passera huit jours. Son retour à Toulon s'effectuera le 7 mars.

LE SAUVETAGE DES SOUS-MARINS. — La marine américaine poursuit activement l'étude des moyens de sauvetage des sous-marins. L'amiral a décidé d'installer sur tous les navires des appareils permettant de communiquer facilement avec l'équipage du sous-marin. Ces appareils comprennent notamment un câble qu'on fait tomber au-dessus du sous-marin, dont on a repéré la position sous l'eau. Un almanac électro-magnétique a été trouvé au bout du câble s'attache promptement à la coque d'acier du sous-marin. La communication peut ensuite s'établir entre le navire de secours et l'équipage prisonnier dans le sous-marin.

L'ESCADRE ANGLAISE DE LA MÉDITERRANÉE. — L'escadre britannique de la Méditerranée révoquée, comme chaque année, dans les différents ports français, après six semaines d'entraînement, qui auront lieu du 10 au 17 mars, entre la Sardaigne, les Baléares et Gibraltar. Des croisières « des croiseurs et des bâtiments de ligne seront répartis, dans le courant du mois d'avril, entre Marseille, Toulon, Cannes, Saint-Tropez, Villefranche, le golfe Juan, Alger, Bône et Bizerte.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

A la présidence du conseil

Le groupe des députés coloniaux s'est réuni hier après-midi au ministère de l'intérieur où il a élu M. Camille Chautemps. A l'issue de cette entrevue, la note suivante a été communiquée :

Les députés des colonies se sont rendus à l'invitation de M. Chautemps, président du conseil, qui n'avait pu le convoquer soit individuellement, soit en assemblée ministérielle.

Le président du conseil tenait à leur déclarer que, fils d'un ancien ministre des colonies, et consentant des grandes intérêts qu'il représentait, il souhaitait de leur enlever en contact personnel avec eux pour leur donner un enseignement ministériel.

Le président du conseil tenait à leur déclarer que, fils d'un ancien ministre des colonies, et consentant des grandes intérêts qu'il représentait, il souhaitait de leur enlever en contact personnel avec eux pour leur donner un enseignement ministériel.

Les députés qui ont pris la parole ont, après avoir exprimé leurs opinions respectives, remercié M. Chautemps de la courtoisie de son accueil et des intentions qu'il exprimait.

Il ont fait remarquer qu'appartenant à des formations politiques différentes, ils se réservaient toujours d'examiner et de conclure les grands problèmes généraux sur le plan national.

M. Lamoureux, ministre des colonies, et M. Archimbaud, assistèrent à cette entrevue.

Après le scrutin sur la disjonction de l'article 3<sup>er</sup> de la loi d' finances

Les rectifications de vote

Le 17 février, la Chambre avait, par 286 voix contre 281, repoussé la disjonction de l'article 3<sup>er</sup> de la loi de finances, demandée par le gouvernement qui avait posé la question de confiance.

Après cette deuxième rectification, les chiffres du vote, après modification, donnent le résultat suivant : pour la disjonction, 287 voix ; contre 287 voix.

M. Antoine, porteur comme « étant absent par congé », déclare que, s'il avait pu être présent, il aurait voté « pour ».

Après cette deuxième rectification, les chiffres du vote, après modification, donnent le résultat suivant : pour la disjonction, 287 voix ; contre 287 voix.

Au Palais-Bourbon

A la veille du débat

Les couloirs du Palais-Bourbon ont présenté hier, au cours de l'après-midi, un grand mouvement. Les députés étaient venus nombreux s'enquérir de la situation politique, à la veille de la séance d'aujourd'hui que chacun, selon ses préférences, voyait se terminer par un échec ou par un succès pour le nouveau gouvernement.

Pour beaucoup d'autres, au contraire, la situation politique intérieure retient toute leur attention.

M. Durafour, ancien ministre, député de la Loire, a notamment été très remarqué. Il a fait voter le projet de loi indispensable d'autre part d'assurer la continuité des relations internationales. La France ne subirait donc pas sans dommage une nouvelle crise. C'est de ce plan national que le nouveau gouvernement devra, demain, s'inspirer.

Par contre, la presque unanimité des députés appartenant aux groupes modérés de l'Assemblée manifestait le désir de voir la situation s'éclaircir.

dir et si déclarant qu'il était préférable de prendre dès maintenant position contre le nouveau cabinet, qui est soutenu d'autre part par les socialistes.

M. Paul Reynaud, du groupe d'Action démocratique et sociale, interviendra dès cet après-midi au nom de son groupe contre la formation d'un gouvernement auquel il reproche de constituer un formatage de cartel.

Les républicains de gauche se sont réunis hier après-midi et ont délibéré pendant près de deux heures. Au cours de cette réunion, lecture a été donnée par M. Louis Rollin d'une lettre de M. André Tardieu dans laquelle l'ancien président du conseil s'est excusé de son absence à la réunion du groupe auquel il appartient, étant encore légèrement souffrant.

Dans ce document, M. André Tardieu assurait ses amis républicains de gauche de son affectueuse reconnaissance pour le dévouement fidèle qu'ils n'ont cessé de lui témoigner.

L'ancien président du conseil soulignait, en outre, que le groupe observé comme par lui-même se discipline à laquelle il entendait lui-même se plier.

La lecture de cette lettre a été accueillie par les applaudissements unanimes de tous les membres du groupe. Le débat a été entièrement et absolument satisfaisant existant entre eux.

Après une intervention de M. Fougère, M. Bonnevay a démontré la nécessité pour le groupe d'assurer dans le scrutin d'aujourd'hui la direction de tous ses efforts. M. Bonnevay a été en congé, a ajouté le député du Rhône, ne doit faire le jeu des radicaux.

M. de Tastes a exprimé le même avis et a fait remarquer à ses collègues qu'il y aurait de graves conséquences si le groupe ne se réunissait pas tout de suite. Il les a ensuite mis en garde contre les incidents de séance qui pourraient se produire au cours du débat de cet après-midi et il les a adjuré de ne pas se laisser influencer par eux.

M. Durrant, à l'autre part, déclarait : « Nous ne devons être ni dupes, ni complices des collectivistes et nous devons, d'un seul bloc, voter contre le cabinet Chautemps soutenu par les socialistes. » A l'issue de cette réunion, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité des 47 membres présents :

Le groupe des républicains de gauche, réuni sous la présidence de M. Louis Puech, affirme l'entière solidarité de tous ses membres à l'égard de la Chambre, et décide, à l'unanimité, de refuser sa confiance à un ministère de cartel.

Le groupe de l'Union républicaine démocratique, dont on connaît déjà l'hostilité envers un cabinet radical, a décidé après avoir tenu hier une très brève réunion, de convoquer à nouveau ses membres pour cet après-midi, à 14 h. 30.

La gauche socialiste et radicale, présidée par M. Franklin-Bouillon, ne prendra de position définitive qu'après avoir eu connaissance, en séance, des déclarations du nouveau gouvernement.

Les membres de la gauche radicale paraissent assez divisés, bien que M. Thomson ait déclaré, en fin de soirée hier, qu'il voterait pour le gouvernement et qu'il s'alignerait avec lui un certain nombre de ses amis.

Au dire de M. Lillaz, les deux tiers de ses collègues du groupe auraient manifesté l'intention d'émettre un vote hostile.

D'après ces renseignements recueillis aux meilleures sources, les députés qui appartiennent au cabinet Tardieu et qui ne font pas partie du nouveau cabinet ont, dit-on, malgré certaines invitations les engageant à s'abstenir au moment du vote, l'intention de prendre position dès demain contre le cabinet Chautemps.

Si ces renseignements sont exacts, le nouveau gouvernement perdrait ainsi une vingtaine de voix.

On sait que quatre interpellations ont été déposées sur le bureau de la Chambre, celles de MM. Paul Reynaud, Cachin, Soulier et Labrousse.

A la fin de la soirée d'hier deux orateurs s'étaient fait inscrire pour intervenir dans la discussion générale : M. Franklin-Bouillon, de la gauche socialiste radicale, et M. Henry Hays, député indépendant de Seine-et-Oise. Ce dernier, assurément, assure-t-on, la question de la dissolution de la Chambre.

D'autre part, on annonce dans les couloirs que M. Frossard a été nommé à la présidence au nom du groupe socialiste, à la place de M. Léon Blum, qui avait été primitivement désigné.

M. André Tardieu confère avec les anciens ministres

M. André Tardieu a conféré hier, dans la soirée, avec ses anciens collaborateurs au gouvernement.

Formation d'un intergroupe

Plusieurs députés dont les noms n'ont pas encore été divulgués ont fait circuler hier dans les couloirs du Palais-Bourbon une note suivante qui aurait, dit-on, recueilli un certain nombre de signatures :

Las des discordes qui, sans cause profonde, séparent les républicains de la Chambre, résolu à mettre fin à des crises répétées qui troublent le pays et finissent par être nuisibles pour le régime lui-même, les républicains soussignés ont décidé de former un intergroupe de concentration qui se propose de provoquer de toutes ses forces :

1<sup>o</sup> La formation d'un gouvernement de concentration comprenant les républicains et les lois fondamentales de la République ;

2<sup>o</sup> La formation autour du gouvernement d'une majorité compacte qui assurera au pays le gouvernement stable et sûr que le pays a besoin pour le progrès économique et social, la justice fiscale, la laïcité, l'ordre à l'intérieur et la paix à l'extérieur.

Au ministère de l'intérieur

Un décret inséré aujourd'hui au Journal officiel délègue M. André Cornu, directeur du contrôle de la comptabilité et des affaires algé-

riennes, dans les fonctions de secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Le cabinet de la présidence du conseil a été ainsi constitué :

Chef de cabinet : M. Bouffandeau, maître des requêtes au Conseil d'État.

Chef adjoint : M. Kraemer-Raine, avocat à la cour d'appel de Paris.

Chef de secrétariat particulier : M. Crocchia, secrétaire à l'office des affaires indigènes nord-africaines.

Chargé de mission : M. Soum, sous-préfet en disponibilité.

Voici la composition du cabinet du ministère de l'intérieur :

Chef de cabinet : M. Emile Peigné, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

Chef adjoints : MM. Hontepierre, inspecteur général adjoint des services administratifs ; Bayon-Targé, sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur.

Chef de secrétariat particulier : M. André Dubouché.

Attachés : MM. Bouvier, sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur ; Pierre Greffe, avocat à la cour.

Au ministère de la guerre

M. René Besnard, ministre de la guerre, qui avait pris, dès samedi matin, possession des services de son cabinet, a reçu, hier après-midi, le général chef d'état-major général de l'armée, le secrétaire général et les directeurs et chefs de services du ministère qui lui ont été présentés par M. André Maginot.

LE CABINET CIVIL ET MILITAIRE

Le général Georges, ancien chef du cabinet militaire de M. Maginot, resté chef du cabinet militaire de M. René Besnard, qui prend commandement de son cabinet, a été, hier, son ancien chef de cabinet, alors qu'il était sous-secrétaire d'État à la guerre.

REVUE DE LA PRESSE

PRESSÉ PARISIENNE

Rarement nouveau ministère a été autant discuté que celui qui se présente aujourd'hui devant les Chambres. Le résultat du débat d'aujourd'hui est si difficile à prévoir que les journaux, abandonnant le jeu des pronostics habituels, adressent de véritables appels aux différentes fractions politiques de la Chambre.

Figaro écrit que le ministère demandé à la Chambre émise en 1928 de se déjuger, en lui proposant d'appuyer une politique qui sera dirigée en réalité par les socialistes :

« Il lui propose d'adopter tout ce qui a été écrit ou condamné à la fois par le peuple libre et ses dirigeants, par les représentants du peuple dans ses assemblées. Il lui propose de renier son œuvre et sa doctrine. Aucune raison ne justifierait ni même n'expliquerait un changement politique aussi profond. Tout ce qui a rendu nécessaire l'action d'un gouvernement national et d'une majorité nationale est-ce aujourd'hui ? Si la Chambre de 1928 consentait brusquement le pouvoir aux mains des socialistes et des cartellistes, elle démentirait tout son passé ; elle signifierait, sans l'ombre d'une excuse, sa capitulation. »

Elle est soumise à une épreuve décisive. Tous les députés doivent prendre la responsabilité d'un vote. L'opinion publique réclame que tous aient du courage, de la netteté, de la décision. Selon le scrutin d'aujourd'hui, le cartel fera la loi ou la politique nationale continuera.

Le soutien socialiste condamne le ministère et c'est ce qu'expose le *Matin* :

Dans cette Chambre aux doctrines vacillantes, une seule majorité, « antisocialiste ».

Il a donc suffi que les socialistes apportent leur soutien au nouveau cabinet pour que celui-ci vote s'écarter de lui les républicains, modérés mais sûrs, sur lesquels il croyait pouvoir compter.

On ne peut imaginer, déclare l'*Echo de Paris*, une situation à la fois plus paradoxale et plus claire :

La Chambre de 1928, dont la majorité a été écartée sous le signe du poincarisme contre une politique radicale, d'esprit et de soutien socialiste, voit surgir devant elle un ministère décidé ou condamné à faire une politique radicale socialiste, d'esprit et de soutien socialiste.

En dépit de sa modération opportuniste et de son habileté reconnue, M. Chautemps se livre à une tentative normale, immorale et négative, où l'on voit ce qui peut être le résultat d'une telle attitude.

Voilà pourquoi les députés nationaux de toutes nuances ne peuvent que voter contre le gouvernement Chautemps dès le premier jour.

L'*Avenir* ne croit pas non plus au succès du cabinet, « car M. Chautemps, qui méritait mieux, est amené à choisir entre le suicide et la servilité socialiste ».

L'*Homme libre* raisonne ainsi :

Supposons qu'on laisse vivre aujourd'hui le cabinet Chautemps avec le soutien momentané du parti socialiste. Il est évident que, dans quelques jours, Chautemps sera renversé par une majorité de coalition dont les socialistes formeront l'élément le plus nombreux.

A ce moment, M. Gaston Doumergue, lié par sa propre interprétation de la règle constitutionnelle, sera contraint de confier au parti socialiste la mission de former un cabinet socialiste acceptable ; et l'autre jour, Léon Blum, qui voit de loin et qui n'a pas négligé cette hypothèse, a formellement déclaré, en sortant de l'Élysée, qu'il était prêt.

Telle est la question qui se pose. Nous avons en France un parti M. Donat, et bien plus éminent. Nous avons un parti socialiste dont l'effectif dépasserait demain celui de chacun des autres groupes qui laisseraient glisser Chautemps.

Voilà le risque que l'on court.

C'est si simple de se prononcer nettement aujourd'hui.

C'est une nécessité pénible, mais une nécessité, prodigue le plus sérieusement du monde et trouve le moyen de nous y intéresser. D'une danseuse dont il célèbre « l'orteil étincelant », il s'écrie : « Quand nous la voyons vibrer, les bras étendus et la jambe dardée en arrière, en une suprême arabesque, quand nous la voyons lentement virer sur la pointe rigide, nous partions à un mythe. Nous admirons l'intervention de l'empire d'un talent exotique, la naissance de la lyre. »

Comme on le voit, l'auteur de la *Danse d'aujourd'hui* nourrit sa critique d'une imagination savante et d'une philosophie féérique. Comment le suivre dans le détail des nombreux chapitres de sa publication mémorable ? Remarquons toutefois qu'il n'y loue rien tant que la danse académique. Il réfute victorieusement toutes les autres formes de la chorégraphie. Il qualifie avec amertume les recherches rythmiques et saltatoires des pupilles du néo-hellénisme. Dans la virtuosité pétillante des gymnasiarques de music-hall, il ne veut considérer que les tours par où ils rejoignent la tradition. Au milieu de ces êtres fantasques et voltigeants, dont la vie semble se dissiper en futilités, M. André Levinson dogmatise d'un esprit systématique et se propose de persécuter sur les principes, tout constant de la danse classique. Par son rigorisme, il atteint à une sorte d'apostolat et de dignité.

On ne peut en discuter que faiblement avec lui. Il a sur ce sujet des préventions nettes et entières. Peu importe. Cette évocation chorégraphique de notre temps qui se trouve dans la *Danse d'aujourd'hui* est remplie d'instruction et d'agrément. M. André Levinson a vu les choses de très près, et nous en avons le droit de nous enorgueillir. Par son rigorisme, il découvre le portrait scrupuleux et fleur de toute notre société dansante. Cela suffirait à assurer à l'ouvrage un rare intérêt de document et d'histoire. Je consens que parfois ces considérations soient étherées. Jules Lemaître ne voyait pas dans un ballet tant de subtilités. Il a dit brutalement : « Le langage des jambes n'est clair qu'en un sens, et la plus mauvaise prose vaudra toujours mieux pour raconter des histoires. »

La reprise de